



Philip Thibodeau, avocat

Chef d'expertise, droit réglementaire de l'énergie

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 825-8843

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : philip.thibodeau@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 11 juin 2026

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Demande portant sur diverses mesures en lien avec le GSR
Dossier Régie : R-4320-2025

Chère consœur,

Énergir dépose par la présente ses commentaires sur les demandes de paiement de frais des intervenants relativement au dossier en objet.

Les frais réclamés par les intervenants sont répartis comme suit :

Intervenants	Montant total réclamé	Nbr d'heures Avocats	Nbr d'heures Analystes
ACIG	139 111,75 \$	188,1	251,2
AHQ-ARQ	55 888,83 \$	54	154
AQPER	111 698,09 \$ (avec expert) 72 736,84 \$ (sans expert)	99,9	250,5
FCEI	66 645,95 \$	109	120
GRAMÉ	69 780,55 \$	86,1	114,2
OC	23 074,39 \$	39,6	98
RNCREQ	74 459,36 \$	101,3	132,5
RTIÉÉ	62 548,04 \$	65,5	104,1

Énergir constate que les frais réclamés par l'ACIG sont particulièrement élevés. À cet égard, Énergir souligne que le nombre d'heures des avocats et des analystes de l'ACIG correspondent à

près du double de la moyenne des autres intervenants. Les frais réclamés par l'ACIG (139 111,75 \$) dépassent d'environ 40 % le budget prévu (98 496,53 \$). À titre de rappel, la Régie avait notamment indiqué ce qui suit dans la décision procédurale D-2026-006 :

[36] Énergir soumet que le budget de l'ACIG, totalisant 98 497 \$, apparaît élevé par rapport aux autres intervenants. De plus, elle souligne le nombre particulièrement élevé d'heures de coordination prévu par l'AQPER, à savoir 110 heures de préparation et 20 heures de « participation à l'audience ».

[37] L'ACIG soumet que le budget de participation qu'elle a déposé est justifié, proportionné aux enjeux, et requis afin d'assurer une participation utile et ciblée au bénéfice de la Régie.

[38] La Régie constate que le nombre d'heures prévues pour les avocats et les analystes de l'ACIG apparaît élevé. Cependant, elle ne juge pas approprié, à ce moment-ci du dossier, de limiter les budgets de cet intervenant, pas plus que celui des autres intervenants.

Énergir soumet ainsi que la Régie devrait utiliser son pouvoir discrétionnaire afin de réduire les frais réclamés par l'ACIG.

En ce qui a trait aux autres intervenants, Énergir indique s'en remettre à la Régie.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Philip Thibodeau

Philip Thibodeau
PT/mb